

Un CDEN de confinement

8h30

Il fallait donc se connecter à nos ordinateurs entre 8h30 et 9h avec le lien envoyé la veille par les autorités compétentes. La CGT Educ Action avait anticipé ce CDEN en proposant aux différentes organisations syndicales, fédérations de parents d'élèves et organisations lycéennes et étudiantes, un [communiqué](#) afin de se saisir de l'opportunité de ce CDEN pour imposer à l'ordre du jour l'impossibilité d'une rentrée le 11 Mai réunissant toutes les garanties sanitaires.

Nombre de participants se connectaient donc pour finalement se retrouver dans deux salles virtuelles différentes suivant le lien qu'ils avaient utilisé. Deux salles qui ne pouvaient communiquer entre elles. Une fois rapatriés les membres du CDEN dans la même salle virtuelle et une fois les problèmes de son et de connexion provisoirement réglés, provisoirement vraiment, les plus de trente-cinq participants réunis pouvaient donc entamer ce qui s'avéra être une réunion de plus de 7h.

9h30

L'ordre du jour rappelé par l'Inspectrice d'Académie était copieux (Carte Scolaire 1^{er} degré – DHG collèges), la séance devant commencer par la lecture des liminaires. La lecture non, un résumé, voire pour paraphraser l'Inspectrice d'Académie, quelques éléments saillants. Avant les liminaires, nous tenions donc à énoncer tout d'abord les éléments saillants de notre communiqué commun.

*Rassurant les participants, l'Inspectrice d'Académie expliqua qu'elle reviendrait sur cette rentrée « A partir du 11 Mai » l'après midi et « je le dis bien : **À partir** du 11 Mai ».*

Chaque organisation ou fédération présenta ensuite son liminaire, rappelant son attachement au communiqué et insistant à chaque fois sur des nouvelles interrogations et inquiétudes sur cette rentrée non citées dans les éléments saillants par les interlocuteurs précédents (l'impossible distanciation dans les transports, l'impossibilité des gestes barrières dans les écoles maternelles et élémentaires, l'impossible fonctionnement des cantines, le coût pour les mairies, quels fournisseurs pour les masques, quels personnels pour désinfecter les locaux quotidiennement, quelle pratique de l'EPS...) ! Il fallait être bref.

Les fédérations de parents d'élèves, les maires remercièrent les enseignants de leur investissement durant cette période de confinement. La FCPE et la PEEP rappelèrent qu'elles avaient signé le communiqué en expliquant elles aussi, leurs inquiétudes légitimes.

10h30.

L'Inspectrice d'Académie rappela l'ordre du jour et la nécessité, le temps passant, d'accélérer et de passer au premier point de l'ordre du jour : la Carte Scolaire 1^{er} degré. Nous eûmes donc alors le privilège d'écouter un monologue, et pas seulement des éléments saillants, sur la qualité du travail entrepris par les services de l'Inspection Académique concernant cette carte scolaire et sa dotation favorable et raisonnable pour reprendre les mots de l'I.A. Tout était priorité (la ruralité, le péri-urbain, les REP et REP+ , l'inclusion..) , tout avait été pensé, « de la dentelle » ! La recommandation du ministre de ne fermer aucune classe dans les communes de moins de 5000 habitants avait par-contre perdu de son ambition. Cette promesse pour la Seine-et-Marne ne concernerait finalement que les communes de moins de 2000 habitants. Mais pour toutes les communes de 2000 à 5000 habitants, chaque situation avait été étudiée avec bienveillance et minutie... « De la dentelle » vous dit-on. 164 ouvertures pour 109 fermetures en mélangeant les

conditionnelles, les provisoires et définitives avec 64 postes supplémentaires. 40 alloués initialement à la Seine-et-Marne (44 et 107 pour nos voisins du Val de Marne et de Seine-Saint-Denis) et une enveloppe de 24ETP uniquement pour la Seine-et-Marne pour respecter la recommandation du ministre. Le bilan était de source officielle des meilleurs... Mais alors que l'Inspectrice d'Académie nous narrait les mérites du travail de ses services, plus personne n'intervenait sur le chat (en plus des demandes de prises de parole en cliquant sur l'icône main en haut à gauche de l'écran, nous pouvions dialoguer aussi sur un chat en bas de nos écrans) . Les participants avaient-ils quitté la salle virtuelle, béats et rassurés devant une telle carte scolaire ? Pendant 30 secondes tous les téléphones avaient pris le pas sur les ordinateurs ... LE MINISTRE, NOTRE MINISTRE avait parlé : 11 Mai 18 Mai 25 Mai...Envolé le temps nécessaire de la concertation avec les partenaires. JEAN MICHEL BLANQUER avait parlé : 11 Mai 18 Mai 25 Mai...

Après l'intervention d'un parent d'élève de la FCPE voulant informer tous les participants de l'annonce ministérielle, l'I.A expliqua alors qu'elle ne commenterait pas les déclarations du ministre, attendant la parole du recteur, et que ce qui avait été énoncé ce matin pourrait être invalidé d'ici une semaine notamment avec les recommandations du rapport Castex. Il fallait revenir à l'ordre du jour : la carte scolaire 1^{er} degré ; nous attendrions l'après-midi pour un point sur la situation « A partir du 11 Mai ».

Le bilan était de source officielle des meilleurs : pas une circonscription avec plus de 26 élèves en moyenne par classe, pas une école maternelle avec plus de 29 élèves par classe et pas une école élémentaire avec plus de 27 élèves par classe ! En REP et REP + la limite des 25 n'était jamais franchie ! « De la dentelle » ? Alors qu'il importe pour reprendre nos camarades du SNUIPP, si pour que le taux d'encadrement en Seine-Et-Marne soit égal au taux moyen de France métropolitaine ce sont 820 postes qu'il faudrait créer.

Pour la CGT Educ Action 27 ou 29 élèves dans une classe d'élémentaire ou de maternelle c'est non ! Comme les autres organisations syndicales, en cohérence avec notre vote du CTSD, nous nous sommes donc opposés à cette carte scolaire lors du [vote](#) de cette carte scolaire, exigeant tous un plan de rattrapage pour la Seine-et-Marne, rejoints en cela pour les membres votants du CDEN pour adopter ainsi à l'unanimité la [motion](#) présentée par la FSU.

Il fallait à présent voter la [deuxième motion](#) présentée par la FSU et amendée par la CGT Educ 'Action concluant qu'en l'absence de garanties sanitaires, la rentrée le 11 Mai devrait être différée. La motion était adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

13h15 Pause.

14h.

Il fallait maintenant étudier la DHG des collèges, une DHG « très favorable » selon l'I.A. 114 ETP supplémentaires dont 86 en Heures-Poste et 24 en HSA pour 879 élèves supplémentaires pour cette rentrée. 62 divisions supplémentaires seraient créées. 5h supplémentaires avaient été allouées à 51 collèges du département, sélectionnés en fonction de critères précis (résultats des évaluations 6^{ème} et résultats au DNB en Mathématiques) afin de les consacrer exclusivement à la résolution de problème.

L'inspectrice d'Académie, comme pour le 1^{er} degré, se félicitait de la politique d'inclusion mise en place dans le département avec la création de 5 ULIS à la rentrée 2020 et du nombre moyen d'élèves par classe prévue à la rentrée quelle que soit la catégorie des établissements (26,6 pour les établissements type F1 – plus favorisés-, 25,0 pour les F2 – moins favorisés-, 23,8 pour les F3 – moins favorisés ruraux-, 23,1 pour les F4 – REP et REP+).

Elle retenait l'idée de le CGT Educ Action 77 d'un indicateur glissant pour les effectifs prévisionnels d'élèves d'UPE2A -prendre les effectifs moyens de ces élèves sur les trois dernières années pour chaque établissement, permettant ainsi d'avoir une vision beaucoup plus juste de l'effectif prévisionnel global du collège et de ses divisions - plutôt que le « 14 élèves » arbitraire et très en dessous de la réalité figurant dans les tableaux de DHG. Concernant notre demande de faire voter les répartitions de DHG (Dotation Horaire Globale) avant les remontées des TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Discipline) en Février, l'Inspectrice d'Académie rappela la consigne qu'elle donnait : faire voter mais en Juin tout en reconnaissant la nécessité de porter à la connaissance de la communauté éducative dans les instances ces TRMD avant leur remontée. **Pour tous les collègues du 2ndaire : il faudra exiger en janvier 2021 que votre chef d'établissement communique son projet de TRMD (par exemple en conseil d'administration) même si ce TRMD n'est pas voté. Vous pouvez demander un vote, mais le proviseur ou le principal n'est pas tenu de le mettre aux voix (ce que nous revendiquons). Le chef d'établissement a un devoir d'information, et c'est ce que reconnaît Mme Debuchy.** En revanche, elle n'apporta pas de réponse quant au recours systématique aux heures supplémentaires et à leur proportion grandissante dans les DHG des établissements, dénoncé par les organisations syndicales. En cohérence avec le vote du CTSD en Janvier, nous nous abstenions pour le [vote](#) de cette DHG. En revanche, elle n'apporta pas de réponse quant au recours systématique aux heures supplémentaires et à leur proportion grandissante dans les DHG des établissements, dénoncé par les organisations syndicales. En cohérence avec le vote du CTSD en Janvier, nous nous abstenions pour le [vote](#) de cette DHG.

16h

Et à partir du 11 Mai ?

Madame l'Inspectrice d'Académie, l'affirma : il n'y aurait pas aujourd'hui de réponse, pas la réponse. Un processus de consultation devait s'engager jusqu'au 30 Avril. Elle consulterait le plus grand nombre. Reprenant les paroles du ministre, elle rappela que des écoles pourraient ne pas rouvrir et que seule l'instruction était obligatoire. Un cadre national serait fixé mais des caractéristiques locales seraient prises en considération car, comme rappelé par tous le matin, l'Île de France était parmi les régions le plus touchées en France et la Seine-Et-Marne présentait de plus des particularités géographiques et démographiques à prendre en compte notamment pour les transports scolaires et les cantines. Rien ne serait donc décidé aujourd'hui ni même jusqu'au 30 Avril. A la question de savoir si des personnels éducatifs pouvaient être réunis avant le 11 Mai en présentiel dans leurs établissements, la réponse fut brève et évidente : c'était impossible. Aucune décision ne serait prise avant le 30 Avril. La consultation de tous aurait lieu. La suite de la discussion, pourtant essentielle -ASA, problèmes des transports, distanciation impossible dans les classes avec 15 élèves comme demandé par le ministre- devenait inaudible, comme si les moyens techniques avaient su que ce CDEN avait commencé plus de 7h auparavant et que tout se déciderait plus tard, espérons-le comme assuré par l'Inspectrice d'Académie dans la concertation et avec comme principal et indispensable préalable à toute décision, la sécurité sanitaire des élèves et des personnels.

16h30 FIN.